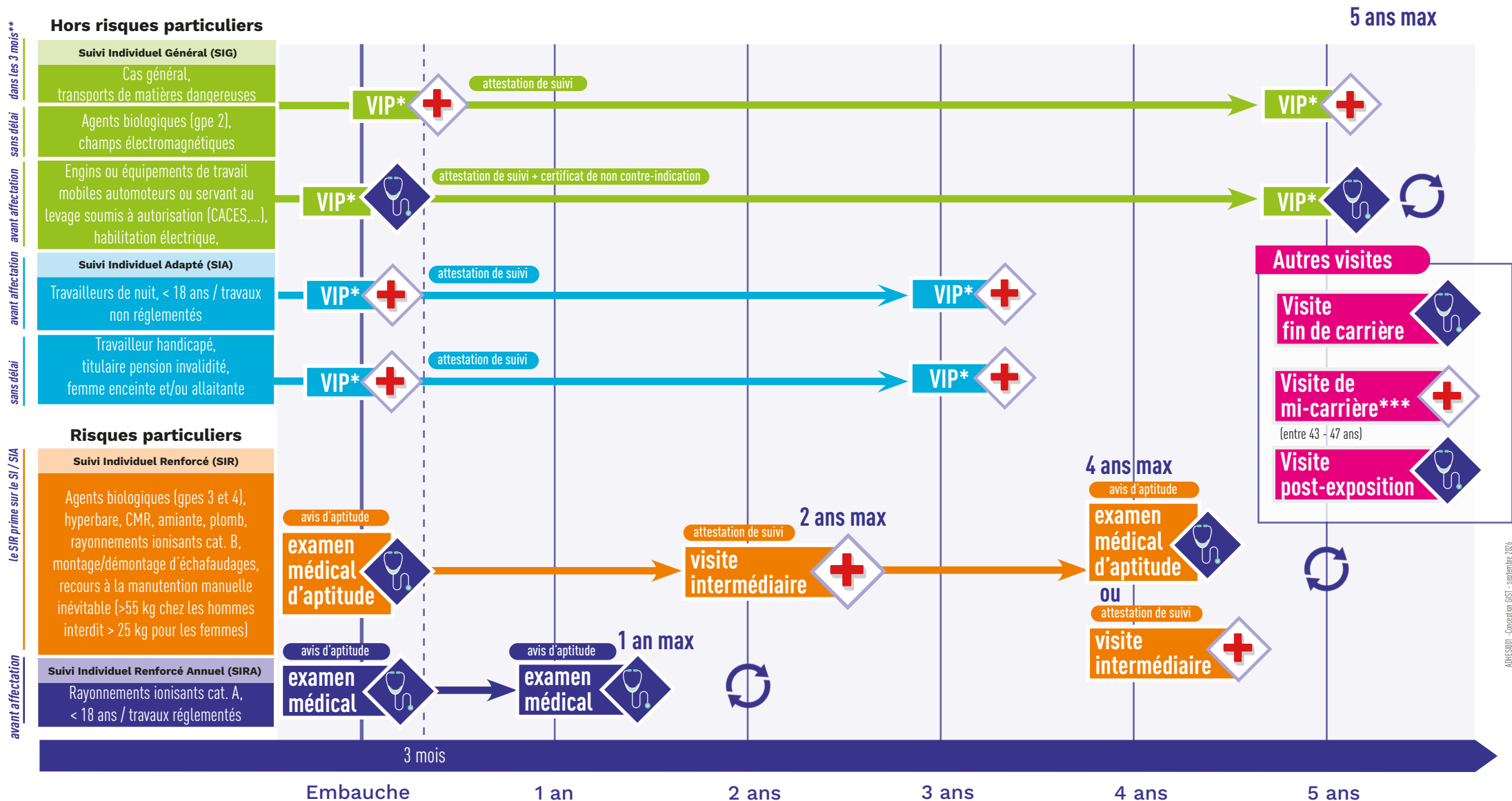




Visite réalisée par une infirmière
en santé au travail

Les salariés peuvent être **réorientés**
vers un médecin du travail.



- Visite réalisée par le médecin
- du travail, un collaborateur
- médecin, un interne

Visite médicale possible à tout moment, à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail

VIP* : Visite d'Information de Prévention

**** : à compter de la prise effective de poste**

*** VMC : peut être couplée avec une autre visite

Pour préserver la lisibilité du schéma, n'ont pas été traités ici les cas particuliers suivants : les associations intermédiaires, les apprentis, les mannequins, les saisonniers